

Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 08.10.2021
(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Veytaux / Bois de la Raveyre VD27

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins culturaux	0 ha
Bois exploités et débardés	0 m3
Bois exploités et laissés sur place	0 m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	1 frêne déraciné

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

Sous le couvert à proximité de la ligne du câble de 2013 le rajeunissement est abondant. Dans les couloirs le budleia est très présent et empêche le développement d'une autre végétation. Dans le reste de la surface très fermée, le rajeunissement ne viens pas.

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).

Coupe ou arrachage du budleia

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafraîchissement des limites

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date
Veytaux, le 8.11.2021
10

Signature du garde forestier

